



IDEA
Institut Départemental de
l'Enfance et de l'Adolescence



l'Europe se mobilise



Appel à projets

2020

*Date limite de dépôt des dossiers :
vendredi 24 juillet 2020 à 17 h*

***Soutenir les Mineurs Non Accompagnés
dans une perspective d'intégration durable***

CONTEXTE

Dans le cadre de la mission de Protection de l'Enfance, qui lui est confiée par le service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département des Pyrénées-Orientales, l'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (IDEA) agit pour favoriser l'intégration durable des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et des jeunes majeurs bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) sur le territoire en apportant des réponses adaptées aux besoins fondamentaux et spécifiques à leur parcours.

Il s'agit de jeunes isolés sur le territoire français suite à leur parcours migratoire, mineurs ou jeunes majeurs bénéficiant des dispositifs de l'ASE.

L'IDEA s'attache à favoriser et soutenir leurs capacités à agir pour leur autonomie pour qu'ils puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

L'accompagnement de l'IDEA intervient en direction des MNA prioritairement dans le cadre de leur protection et mise à l'abri. Pour plus d'efficacité, les projets retenus doivent favoriser une complémentarité avec les projets définis et portés par l'ASE et l'IDEA .

Les différents professionnels qui les accompagnent, le font d'abord dans la perspective de servir l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le cadre du projet individualisé du jeune.

Avec la volonté d'accompagner les jeunes jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, l'ASE et l'IDEA entendent aussi répondre aux besoins des jeunes majeurs (18-25 ans) ne disposant d'aucun soutien familial.

Dans cette perspective d'accompagnement, l'IDEA vise à inscrire le jeune dans une démarche d'intégration pérenne, en s'appuyant sur un lieu ressources identifié. Ce lieu est envisagé comme une plateforme. Il offre un cadre multi-partenarial aux professionnels institutionnels, aux partenaires et à la société civile, dans une volonté de coordination et de mutualisation des interventions, de professionnalisation et d'échanges réciproques entre les parties prenantes.

Au-delà d'offrir un accueil aux MNA et jeunes majeurs en cours d'intégration dans un lieu unique repéré, ils bénéficieront d'un accompagnement renforcé et adapté au travers des activités mises en place. Cet espace leur permettra de bénéficier aussi des synergies induites par la mise en réseau des différentes structures qui participent de ce lieu, et de devenir eux-mêmes acteurs au sein de ces dynamiques collectives.

Objectifs

- **Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant lors de la prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures de parcours, et notamment le maintien de la scolarité, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à la santé, l'éducation, la culture et plus largement aux services de droit commun.
- **Faciliter l'assimilation des codes sociaux** avec un travail au quotidien visant à lever les freins à leur insertion en favorisant leur accès aux dispositifs de droits communs (santé, formation, état civil...) et en les inscrivant dans un parcours socio-professionnel (formations, français langue étrangère – FLE, apprentissage, recherche d'emplois et de stage, mobilité, accès à internet...) et ainsi renforcer leurs capacités à améliorer leurs conditions de vie.
- **Soutenir les MNA et jeunes majeurs bénéficiant d'un CJM par des actions innovantes.** Adaptées au cas par cas, ces expérimentations peuvent convertir les difficultés identifiées en opportunités, en induisant de nouvelles démarches innovantes dans la prise en charge des MNA. A fortiori, elles présentent une dimension inclusive et participative pour le jeune. Elles peuvent également favoriser l'émergence de nouvelles pratiques associant selon les compétences recherchées par l'IDEA et/ou l'ASE certains acteurs publics et/ou associatifs.
- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des MNA**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires dans une volonté de démultiplication des actions auprès des jeunes.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux associations à but non lucratif déjà sensibilisées à ce public et en capacité de répondre à leurs besoins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

- Tout projet ou action qui apporte une réponse réelle à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées par l'ASE et l'IDEA.
- Tout projet ou action destiné-e à apporter un soutien collectif aux jeunes de 15 à 19 ans confiés et bénéficiant des dispositifs de l'ASE .
- Les projets visant prioritairement l'insertion sociale durable sur le territoire des Pyrénées-Orientales.
- Tout projet renforçant le travail de coopération entre les différents intervenants agissant auprès des MNA et majeurs en cours d'intégration bénéficiant d'un CJM.

Évaluation

Désormais incontournable, l'évaluation constitue une aide véritable au pilotage de projets. Des rendez-vous seront organisés en tant que points d'étape au cours et à la fin des projets proposés pour une appréciation à partager avec le porteur de projet. Il s'agit d'évaluer le projet globalement (ensemble de lignes d'actions, mise en œuvre, résultats) et d'en réajuster le contenu si besoin. L'essentiel étant de s'assurer de l'adéquation de la réponse aux besoins et de partager la qualité des apports auprès du public cible.

Modalités de soutien financier

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre d'un soutien financier sous forme de subvention conventionnée. Selon le projet proposé, une subvention variable à hauteur de 5 000 euros maximum pourra être conventionnée.

Critères de sélection

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- servir l'intérêt supérieur du jeune dans le respect de ses droits et devoirs ;
- s'engager à agir dans le respect et en cohérence avec les missions de Protection de l'Enfance confiées par le Département à l'IDEA ;
- s'inscrire dans le respect de la Charte interne et des conventions éventuelles passées avec l'IDEA ;
- bénéficier à des personnes identifiées, c'est-à-dire connues et prises en charge par le porteur de projet ;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le projet individualisé élaboré entre l'IDEA et le jeune ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - une appréhension globale des situations et des profils des MNA ;
 - une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire) ;
 - une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- revêtir un caractère innovant (si possible) ;
- intégrer des modalités d'évaluations régulières tout au long de l'action avec le porteur de projets ;

- impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive ;
- Ne pas bénéficier de subventions européennes ;
- Assurer la publicité sur tous supports produits dans le cadre du projet du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, de l'IDEA ainsi que du Fonds Asile, Migration et Intégration européen selon les éléments conventionnés.

Lieu d'intervention des porteurs de projets pour les ateliers :

Essentiellement sur le site de l'IDEA :

Les Terrasses du Castillet
2 Rue Pierre Dupont
66000 PERPIGNAN

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Département des Pyrénées-Orientales : www.ledepartement66.fr/dossier/les-appels-a-projets

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le coordonnateur du Lieu Ressources Multi-partenarial : ideacoordonnateurplateformemna@cd66.fr

Le dossier complet sera adressé en deux exemplaires par voie postale, ainsi que par courriel : **avant le vendredi 24 juillet 2020 à 17 h**

Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence
27 avenue Alfred Sauvy
BP 50033
66050 PERPIGNAN CEDEX

Courriel : ideacoordonnateurplateformemna@cd66.fr

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers présélectionnés seront examinés par des comités d'experts dès le mois d'août 2020. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale avant le vendredi 11 septembre 2020.